

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 20. Trois mois... 12.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 10 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Juillet 1883.

Chronique générale.

Comme nous l'avons dit hier, la « fête » du 14 juillet a été célébrée en province avec peu d'éclat. Parmi les incidents qui sont survenus, nous devons signaler les suivants :

A Avignon, la fête laïque a dignement commencé par le scandale d'un enterrement civil auquel assistait la municipalité, après l'avoir organisé. Il s'agissait d'un vieux garçon mort ces jours-ci à Vichy et qui a légué au musée de la ville une vingtaine de mille francs. On a fait venir le cadavre à Avignon, et, de la gare, on l'a promené dans toute la ville, au lieu de le faire porter directement au cimetière. La municipalité a voulu associer à cette écœurante exhibition une trentaine de pauvres de l'hospice, qui conduisaient le deuil.

A Nîmes, vendredi, quelques jeunes gens des nouvelles couches s'amusaient à tirer des coups de pistolets à poudre. Ces imprudents, pour effrayer des jeunes filles qui passaient, dirigèrent leurs armes de leur côté et tirèrent. Une bourre atteignit au cou l'une de ces jeunes filles, qui fut renversée. Quand on l'a relevée, on s'aperçut qu'elle avait une large blessure par laquelle s'échappaient des flots de sang.

A Lille, c'est le drapeau rouge qui ne veut pas perdre ses droits de fêter cette lamentable journée.

On a pu voir en effet, pendant toute la journée, le drapeau de la Révolution flotter librement place des Reignaux, à la société la Libre-Pensée et à la façade de la demeure du citoyen Jonquet, cabaretier, rue des Bouchers, et gérant du Forpat.

On lisait même sur cette maison le placard suivant :

« La fête bourgeoise du 14 juillet n'est pas la fête du peuple, puisque ses défenseurs sont en prison. »

Au-dessous et au-dessus du placard, deux drapeaux rouges ornés d'un crêpe en signe de deuil.

Au Pay, deux affiches représentant une République coiffée de serpents ont été placardées sur les murs de la ville. La municipalité a pris l'initiative de les faire enlever.

A Agen, quelques affiches hostiles au gouvernement de la République ont été arrachées par ordre du maire.

A Ancey, pendant que la musique jouait la Marseillaise sur la place publique, M. le comte de Drée siffla de sa croisée à plusieurs reprises et malgré les injonctions répétées de la police.

La population a assailli la maison du comte, à l'arrestation duquel on a dû procéder. Le comte de Drée a opposé de la résistance. Il a été transféré à Thonon pour être jugé.

En République, on n'a même plus la liberté de siffler.

LE COMTE DE CHAMBORD.

Nous pouvons concevoir aujourd'hui de sérieuses espérances de guérison. Malgré la faiblesse de l'auguste malade, le mieux se soutient. Monseigneur a repris sa vivacité ordinaire. Les dépêches adressées à M. de Dreux-Brézé constatent une amélioration générale.

De l'ensemble des renseignements qui sont parvenus, on peut dire que M. le comte de Chambord n'est plus en danger immédiat. La tumeur n'a pas disparu complètement, mais les vomissements sont moins fréquents et l'alimentation, si légère qu'elle soit, suffit à soutenir les forces du malade.

LE 15 JUILLET.

L'affluence qui a rempli, dès le matin, les églises de Paris et les prières que la France

entière, la vraie France, la France chrétienne a fait monter vers Dieu pour la guérison de son Roi, nous montrent ardemment vivaces au cœur des populations la foi, l'espérance, le sentiment de la fidélité monarchique.

A Frohsdorf, à l'occasion de la Saint-Henri, une messe a été dite dans le salon gris du château, où est installé le lit du malade.

Un autel avait été dressé entre deux fenêtres, en face du lit. Le P. Boll, aumônier du château, a célébré le Saint-Sacrifice, assisté de M. l'abbé Curé.

Environ trois cents personnes, rangées derrière Madame, qu'entouraient le comte de Blacas, le général de Charette, le comte de Monti, le comte de Chevigné, se trouvaient réunis dans le salon gris, dont les fenêtres étaient ouvertes, ou dans le cabinet de travail de Monseigneur, qui est attenant, et dont les portes étaient également ouvertes. Elles ont chanté le Domine salvum fac Regem. Monseigneur était très-recueilli et très-ému.

Monseigneur a reçu, ensuite, les souhaits de toutes les personnes de son entourage, et a adressé à chacune d'elles quelques paroles gracieuses.

Tout le monde a remarqué avec joie, dans la figure et dans la voix de Monseigneur, une amélioration sensible. M. le docteur Meyer, malgré son pessimisme, a lui-même constaté cette amélioration.

Monseigneur s'est montré plein de confiance dans sa guérison. Sa belle humeur est revenue.

LE DERNIER DES...

Judi, au début de la séance, M. Laroche-Joubert, député de la Charente, a soulevé un petit incident au sujet du procès-verbal.

Le voici, tel que nous le trouvons au Journal officiel :

« M. LAROCHE-JOUBERT. — Obligé de m'absenter à la fin de la dernière séance, je

me suis aperçu, en lisant le Journal officiel, que la Chambre avait prononcé contre notre honorable collègue M. Paul de Cassagnac la peine, excessive à mon sens, de l'exclusion temporaire. J'ai cherché vainement dans le Journal officiel les paroles si graves que M. de Cassagnac aurait prononcées pour motiver une application si rigoureuse du règlement. Ces paroles, je ne les ai trouvées nulle part, et je serais bien aise de les connaître. (Très-bien ! à droite.)

» M. LE PRÉSIDENT. — Ceci n'est pas une rectification au procès-verbal.

» A droite. — Si ! si !

» M. DE LA ROCHE-ETTE. — Quel motif donnerez-vous dans les affiches que vous ferez apposer dans la circonscription ?

» M. LAROCHE-JOUBERT. — Pardon ! monsieur le président. Le procès-verbal n'est pas complet, et cela me donne le droit de protester. On ne peut pas prononcer une peine aussi sévère contre un des membres de cette Assemblée sans en faire connaître la raison ; cela ne se comprendrait pas !

L'observation présentée par M. Laroche-Joubert était spirituelle et elle faisait ressortir tout ce qu'il y a de puérilement ridicule dans la conduite de M. le président Brisson. M. de la Rochette a fait également remarquer avec beaucoup d'à-propos que, si l'on ne complétait pas le texte tronqué à plaisir du Journal officiel, il serait impossible de rédiger les affiches imposées par le règlement. En effet, les électeurs verront bien que leur député a été expulsé de la Chambre des députés pendant quinze séances, mais il leur devient impossible de savoir pourquoi, s'ils n'ont pas d'autres renseignements que les renseignements du Journal officiel.

Franchement c'est bête, et M. Brisson doit déjà s'en rendre compte.

LES CUIRASSIERS.

On lit dans l'Armée française :

« Dans un article de quelques lignes qui porte ce titre, le Progrès militaire condamne

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE JUGE DE PAIX

Par Louis COLLAS

La voix du vieillard tremblait ; il était facile de voir qu'il ne disait pas toute sa pensée. Il y avait dans son regard une expression triste et embarrassée ; peut-être soupçonnait-il la présence d'Avrial et invitait-il par voie d'allusion le docteur à le sauver pendant que lui-même n'était pas encore investi des fonctions qui allaient enchaîner sa liberté ; peut-être, dans cette lutte que l'amitié et le devoir se livraient en lui, se reprochait-il de transiger avec les austères obligations de sa charge. M. Marsolier donna au docteur quelques instructions relatives aux fonctions pour lesquelles il était bien novice et se leva. Celui-ci rejoignit son ami, qu'il trouva assis auprès de la table, la tête appuyée sur son bras et plongé dans de profondes réflexions.

— Tu as entendu notre conversation ? dit le docteur.

— Je n'en ai pas perdu un mot, et je te remercie de croire à mon innocence, quand tant de gens m'accusent.

— Je suis sûr qu'il te serait facile de les réduire au silence.

Avrial ne répondit pas.

— Et maintenant, reprit son ami, que comptes-tu faire ?

— Je profiterai aujourd'hui de ton hospitalité ; la nuit venue, je m'éloignerai.

II

Lorsque les ombres du soir se furent étendues sur la petite ville, lorsque les derniers échos des bruits du jour se furent éteints, Avrial fit ses adieux à son ami, se glissa le long des maisons et gagna la campagne. Il éprouvait une émotion douce et triste à la fois en se retrouvant dans les endroits qu'il avait tant de fois parcourus aux heures insouciantes de sa jeunesse. Les souvenirs lui revenaient en foule avec le cortège des riantes images. Les murailles de la Ricardais se dressaient devant lui pour évoquer les émotions de son enfance, pour opposer les joies du passé à son anxiété présente. Bien souvent il avait joué sur les pelouses voisines, bien souvent il s'était égaré dans les sentiers ombreux qui serpentaient alentour. Une vieille amitié unissait son père et M. Botherel, le père de Marthe et d'Ursule, les deux sœurs qu'il avait vues passer le matin. Ils avaient l'un pour l'autre une égale estime, échangeaient tous leurs secrets, mais à M. Avrial échut longtemps le rôle d'obligé. Sauvé par son

ami de la ruine et de la honte d'une faillite, encouragé et soutenu par lui dans des circonstances critiques, il aurait voulu pouvoir à son tour lui rendre service.

— Quand donc me sera-t-il permis de régler ma dette de reconnaissance ? dit-il un jour à M. Botherel.

— Bientôt peut-être, lui répondit celui-ci ; quand je te laisserai le soin de me remplacer auprès de mes filles.

En sentant les atteintes du mal qui devait l'emporter, il tremblait pour l'avenir. L'année, gâtée par une mère aveugle, ne prenait conseil que de ses caprices et neutralisait ses heureuses qualités par l'indomptable violence de son caractère ; l'autre, douce et résignée, n'avait au foyer de la famille qu'une place effacée. M. Botherel confia ses inquiétudes à son ami. Celui-ci accepta la tutelle des deux sœurs après la mort de leur père, mais il n'en put remplir longtemps les devoirs, et la pensée de laisser sa tâche inachevée vint troubler ses derniers moments.

— Ah ! je meurs trop tôt, dit-il avec amertume, puisque je n'ai pas acquitté ma dette ; qui me remplacera ?

— Moi, si vous le voulez, répondit une voix jeune à côté de lui.

— Toi, Edouard ?

Le malade sourit tristement. Il fallait, en effet,

une grande ignorance des choses de la vie ou une singulière présomption pour qu'un jeune homme, à peine plus âgé que celles qu'il prétendait « protéger », osât réclamer une pareille mission. Ce n'était cependant pas une parole échappée légèrement à la tendresse filiale. Edouard Avrial avait pris au sérieux la responsabilité qu'il avait assumée. Il savait le côté presque ridicule de son rôle par l'ardeur du dévouement qu'il témoignait aux deux sœurs et la réserve délicate de ses procédés.

Il s'était fait homme d'affaires pour défendre leurs intérêts, il s'était armé d'une maturité précocée pour les préserver des écueils qui menaçaient leur avenir ; mais, s'il trouvait dans Ursule, la cadette, une reconnaissance empressée, Marthe, toujours impérieuse et fantasque, décourageait ses efforts par son langage et son parti-pris d'opposition. Il avait cependant persévéré, et maintenant encore le souvenir de l'engagement pris au lit de mort de son père remplissait sa pensée. Il se sentait gagné par une amère tristesse, en songeant au mariage par lequel Marthe allait enchaîner sa vie ; il en entrevoyait les suites avec effroi. En partant, il avait cru bien faire ; maintenant, les conséquences de son éloignement se présentaient à lui, il se le reprochait comme une désertion coupable et s'imposait le devoir d'en prévenir les effets.

Une sorte d'attraction le poussait vers la lumière qui brillait à travers les arbres. Instinctivement, il

énergiquement le rétablissement de la cuirasse dans les six régiments pairs, auxquels on l'avait momentanément retirée à titre d'essai. Le Progrès ne développe aucun argument à l'appui de cette opinion, il se borne à regretter qu'on ne fasse pas entrer d'une autre façon la cavalerie dans la voie du progrès.

» Certainement il est nécessaire de suivre la voie du progrès; mais il faut se garder de faire fausse route, et c'est précisément ce qui allait arriver si l'on avait persisté dans ces idées de décuirassement général de notre cavalerie de réserve. L'histoire, l'expérience et les derniers essais le prouvent surabondamment.

» En quoi consistent l'action et la force de la cavalerie? Dans le choc. Or, la puissance de la cavalerie dans le choc, dépend de sa masse et de sa vitesse. Il n'est pas besoin d'insister pour faire admettre la supériorité de masse de la cavalerie cuirassée sur celle qui ne l'est pas. Mais on a constaté la supériorité de vitesse. Elle est réelle, pourtant. Des expériences sérieuses et plusieurs fois renouvelées à Versailles, sur le terrain de manœuvre de Satory, entre des régiments de cuirassiers et des régiments de cavalerie légère, ont prouvé que les premiers étaient beaucoup plus vite que leurs concurrents. Or, l'importance de la vitesse sur les champs de bataille, considérable au point de vue du choc, augmente encore en proportion des perfectionnements des armes à feu.

» De plus, la cuirasse est l'arme défensive par excellence, et nos cuirasses sont à l'épreuve de la balle jusqu'à 35 ou 40 pas. Quelque brave que soit le cavalier, personne ne peut contester qu'il chargera avec d'autant plus d'entrain qu'il se sentira protégé dans ses organes essentiels.

» Enfin, qui ne sait l'effet moral énorme produit par une charge de cuirassiers? Beaucoup de troupes résisteront-elles à ces charges, si elles peuvent être poussées jusqu'à trente-cinq ou quarante pas d'elles, surtout lorsqu'elles auront été déjà ébranlées par le fond? — Masse, vitesse, invulnérabilité relative, effet moral, tout se réunit pour militer en faveur de l'emploi des cuirassiers sur le champ de bataille.

» Sur ceux du premier Empire, il n'est pas une affaire où nous ne les voyons jouer un rôle important. Austerlitz, à Iéna, à Eylau, Friedland, Eckmühl, Essling, Wagram, la Moskowa, Dresde, Hanau, à Montereau même en 1814, parlent et toujours des cuirassiers. En 1815, enfin, les cuirassiers de Kellermann et de Milhaud ne sont-ils pas légendaires?... Mais l'armement est changé, le mode d'emploi de la cavalerie est changé aussi! Telles sont les objections qui ne manqueront pas d'être faites. — Cherchons donc des exemples dans les preuves plus récentes.

» En 1866, on a déjà fait usage des armes nouvelles; nous n'affirmerons pas que les cuirassiers aient joué un grand rôle dans cette campagne, mais lorsqu'ils sont intervenus, ils ont fait sentir énergiquement leur puissance. A Langensalza, c'est par trois escadrons de cuirassiers hanovriens que les carrés prussiens sont enfoncés, après avoir

suit l'allée de mélèzes bien connue de lui; il s'engagea dans les sentiers tortueux tracés au milieu des massifs; une haie vive entourait le jardin, et ce ne fut pas sans effort qu'il parvint à la franchir pour entrer dans l'enclos. Le bruit des voix et du piano lui arriva par la fenêtre ouverte; il plongea ses regards dans le salon. Quatre personnes y étaient réunies; M^{me} Bothereau tenait un tricot sur lequel sa main restait inactive; elle regardait avec une expression d'indicible tristesse sa fille aînée qui faisait résonner les touches de l'instrument.

C'était bien l'attitude de la mère qui, après avoir concentré sur son enfant de prédilection toute sa tendresse, voit son autorité méconnue et déplore les effets de sa faiblesse. Ursule, assise à ses côtés, lui prodiguait les attentions les plus délicates, sans parvenir à triompher de son morne abattement.

— Pauvre mère! se dit Avrial, elle est cruellement punie. L'orgueil aurait-il complètement desséché le cœur de Marthe?

Il reporta son attention sur celle-ci. Sa beauté, alors dans tout son développement, avait cette expression altière et hautaine qui l'avait déjà frappé. Dans l'intimité de la famille, elle était mise avec une recherche qui faisait encore ressortir la toilette si simple de sa sœur. Un jeune homme était debout à côté d'elle et tournait les feuillots du morceau de musique que jouait Marthe. Il était

résisté aux charges des hussards de la garde du roi de Hanovre et des dragons de Cambridge, et le chiffre des morts et des blessés des corps qui prirent part à cette affaire, prouve qu'ils eurent beaucoup à souffrir. Les Prussiens employèrent peu leurs cuirassiers pendant leur campagne en Bohême, et même à Sadowa. Peut-être y aurait-il lieu de leur en faire un reproche, car, lorsque des régiments donnèrent, ils montrèrent ce qu'on aurait pu obtenir. A Zittau, c'est avec un détachement de deux cents cuirassiers, deux cents uhlans, qui appartenaient aussi à la grosse cavalerie, et seulement cent hussards, que le colonel de Barnekou n'hésita pas à attaquer le huitième corps autrichien et un détachement saxon, cantonnés autour de la ville, et leur enlève de nombreuses voitures et des prisonniers.

» Mais c'est surtout au combat de Tobitschau, le 15 juillet, que la brigade de cuirassiers de la division Hartmann se couvre de gloire: trois escadrons du 5^e cuirassiers, entre autres, sous le commandement du lieutenant-colonel de Bratton, chargeant une batterie en position et en action, lui enlèvent dix-huit caissons, font près de deux cents prisonniers, et obtiennent ce point qui a son importance, ne perdent que dix hommes, bien qu'ils aient essuyé plusieurs coups à mitraille à bonne portée.

» En résumé, la cuirasse est bonne, est nécessaire, et doit être maintenue à notre avis; et si, comme le signale le Progrès militaire, l'Autriche et la Russie ont décuirassé leur cavalerie de réserve, ce n'est pas une raison parce qu'ils ont fait une faute, pour que nous les imitions. Cet exemple, appuyé de théories séduisantes, a entraîné, un instant, notre opinion vers le décuirassement. Nous en sommes revenus et nous n'éprouvons aucun embarras à justifier un revirement d'opinion.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous adresse la lettre suivante:

« Saumur, le 16 juillet 1883.

» Monsieur le Rédacteur,

» Avez-vous remarqué, le jour de la fête dite nationale, les draperies écarlates à franges d'or qui entouraient le plan de la Bastille sur notre antique Hôtel-de-Ville?

» Il nous a semblé que vous pourriez être plus perspicace que nous pour découvrir le vrai sens d'un pareil symbolisme. Nos dirigeants entendaient-ils, par là, honorer la mémoire des faits exécrables dont la Bastille a été le théâtre, et nous rappeler, par la couleur des draperies, le sang français qui en a teint les murs? Je n'ose le croire. Mais alors pourquoi ce tabernacle improvisé?

» M. Combiere aurait-il l'intention de donner naissance à un nouveau culte? S'il en est ainsi, que les Saumurois se réjouissent, les processions vont être rétablies; mais au lieu du prêtre portant le Dieu-eucharistie, ils verront le maire-pontife offrant à leur vénération le plan fameux de la Bastille. Il

vêtu avec élégance, sa taille était bien prise et ses traits réguliers; mais ses yeux voilés, ses lèvres minces exprimaient la dissimulation et le calcul.

Pendant qu'Avrial embrassait cette scène du regard, Ursule tourna vers le jardin son doux et charmant visage; il craignait d'être aperçu et se jeta dans un massif de lilas qui s'élevait auprès de la fenêtre.

La fraîcheur de la nuit commençait à se faire sentir.

— Ursule, dit Marthe, qui venait de quitter le piano, va me chercher mon fichu.

Elle prit négligemment le cachemire que lui présentait sa sœur sans lui adresser un remerciement, le jeta sur ses épaules et se dirigea vers la fenêtre; Maurice l'y suivit. Avrial était tout près d'eux, caché par le feuillage. Le fils du juge de paix répétait les phrases vieilles comme le monde sur les charmes d'une soirée d'automne et sur les sentiments qui l'agitaient; se laissait-elle séduire par cette rhétorique banale? Il était difficile d'en juger aux courtes réponses qu'elle faisait, mais elle ne le décourageait pas.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

est à craindre cependant qu'il recueille, sur son passage, plus de haussesments d'épaules que de coups de chapeaux.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

» X. »

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

L'ordre du jour de confiance voté au ministère pour avoir déclaré la guerre à l'Annam et au Tonkin, sans l'aveu de la Chambre, a été obtenu par 362 voix contre 78.

MM. Benoist et Bury ont voté pour cet ordre du jour approuvant la guerre déclarée au Tonkin.

Nos députés conservateurs ont voté contre.

Courses de Saumur

12 ET 14 AOÛT 1883.

Premier jour de courses

Dimanche 12 août.

1^o Prix du Gouvernement (gentlemen): 1,500 fr., donnés par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée 50 fr., moitié forfait. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

Engagements le 31 juillet, avant midi.

2^o Poule de Hacks. — Course de haies (gentlemen): 500 fr., ajoutés à une poule de 100 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant bonâ fide, depuis le 1^{er} janvier 1883, de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: demi-sang, 65 kil.; pur sang, 72 kil. — Les chevaux ayant gagné une course publique prendront 3 kil. de surcharge. — Distance: 2,500 mètres environ.

Les engagements seront reçus jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

3^o Steeple-Chase militaire (1^{re} série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chase militaires. — Poids commun: 75 kil. — Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; de deux courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

4^o Steeple-Chase militaire (2^e série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; de 2 steeple-chase, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

5^o Steeple-Chase militaire (4^{re} série): Un Objet d'art, pour MM. les officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que les steeple-chase militaires. — Poids commun: 75 kil. — Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 4^{re} série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces

courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

6^o Prix du Chemin de fer (steeple-chase à réclamer): 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie d'Orléans et 700 fr. par la Société des courses. — 4,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second; pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 francs. — Entrée: 50 fr., moitié forfait. — Poids: 4 ans, 72 kil.; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Le cheval qui sera mis à réclamer pour 4,000 fr. recevra 2 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 4 kil. — En outre, les chevaux de demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 31 juillet, avant midi.

Lundi 13 août.

GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de Courses

Mardi 14 août.

1^o Prix de la Société d'Encouragement (3^e série): 3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. — La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Engagements jusqu'au mardi 31 juillet 1883, avant midi.

2^o Prix de Saumur (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 4,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 450 fr., moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

Engagements: le mardi 24 juillet, à midi. Publication des poids: le mardi 31 juillet, à midi.

Déclaration de forfaits: le mardi 7 août, à midi, 1 bis, rue Scribe.

3^o Steeple-Chase militaire (1^{re} série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, et n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autres que les steeple-chase militaires. — Poids commun: 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1^{re} série portera 3 kil. de surcharge; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

Engagements jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

4^o Steeple-Chase militaire (2^e série): Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun: cavalerie de réserve, 77 kil.; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil.; cavalerie légère, autres armes et service, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2^e série portera 3 kil. de surcharge; de deux steeple-chase, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 7 août, avant midi.

5^o Course de Haies (handicap): 1,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. Entrée: 400 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Distance: 2,500 mètres et 6 haies environ.

Engagements jusqu'au mardi 7 août, avant midi. Publication des poids: le jeudi 9 août, à midi.

6^o Prix du Conseil général (steeple-chase, handicap): 2,000 fr., dont 4,200 francs offerts par le Conseil général de Mai-

Marché de Saumur du 7 Juillet

Table with 4 columns: Product name, quantity, price, and unit. Includes items like Blé nouveau, Froment, Halle, Seigle, Orge, etc.

COURS DES VINS.

Table with 4 columns: Wine name, vintage, price, and unit. Includes Coteaux de Saumur, Ordre, Saint-Léger, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes. Paraissant tous les dimanches. Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

drapeau noir. L'effondrement Tirard. Grève d'lecteurs. Pauvres soldats! Piétre ministres! La statue du Château-d'Eau (poésie). Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 40 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 14 juillet 1883. Chronique parisienne, par Alcède. Courrier littéraire et artistique. Nouvelles historiques et géographiques. Les Rubricateurs, par Prosper Tilletroyes. Pillone, VII. Les Vaches vont à l'abreuvoir, par H. Martin-Dairvault. M. Pasteur, par H. Bouchot. Une fête publique il y a cent ans. La fusillade (nouvelle), par H. Bouchot. Petite chronique mondaine, par Jenny Lensia. Bibliographie, par R. Chassement. Chronique générale de la Semaine. Courrier de la Mode, par Jenny Lensia. Esprit des morts et des vivants.

Sphinxiana, par Bramet. — Bulletin financier, par E. Briau. — Chronique agricole. — Halles et Marchés.

DE RICQLÈS. 43 ANS DE SUCCÈS. 26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR. Alcool de Menthe. Bien supérieur à tous les produits similaires. Intaillible contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent aussi pour la TOILETTE et les dents.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25e ANNÉE). PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et Co, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET 1883.

Large table with multiple columns for market data: Valeurs au comptant, Dernier cours, Clôture précédente, etc. Includes categories like OBLIGATIONS, Ville de Paris, Est, Midi, Nord, etc.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES. Le Jeudi 19 juillet 1883, à 1 heure après midi. A Saint-Florent, à la cave de M. Arthur MOURRET. DES USTENSILES ET OBJETS MOBILIERS. Ci-après désignés.

A LOUER PRÉSENTÉMENT. JOLIE MAISON. Située rue de Bordeaux, 15. Comprend NEUF PIÈCES, Avec Jardin. S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

M. GIRARD-RATOUIS. Marchand de meubles à Saumur. Prévient sa nombreuse clientèle qu'il a cédé son magasin à son fils depuis le 1er janvier dernier, mais qu'il continue, comme par le passé, à faire les Ventes, Inventaires et Partages.

MAGASINS DE MEUBLES ET BILLARDS. GIRARD-PROUST. 38, rue du Portail-Louis, 38, SAUMUR.

PHOTOGRAPHIE-PEINTURE. VICTOR COUË. Photographe de l'École de Cavalerie, 50, rue d'Orléans, Saumur.

A La Providence. FABRIQUE DE FLEURS. Mlle DURVILLE. 13, rue de la Comédie, et 2, rue Cour-Saint-Jean.

Les Magasins de la Providence, rue Saint-Jean, 38 et 40, sont transférés rue de la Comédie, 13, et rue Cour-Saint-Jean, 2.

COMPTABLE sérieux demande un emploi. S'adresser au bureau du journal. M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

L'OUEST. CIE ANONYME D'ASSURANCES sur la VIE. CAPITAL: 2 MILLIONS. RENTES VIAGÈRES. M. COTTANCRAU, représentant de la Compagnie, 4, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur. (386)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1871; Londres, 1867; Paris, 1855, 1867, 1878, etc. BANDAGES HERNIAIRES. DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

MACHINES A COUDRE De tous systèmes. BOULITTE ARMURIER. SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR. L'EXGELSIOB. Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Mlle CANARD. Éève de la Maternité de Paris, sage-femme de 1re classe, rue Bodin, n° 7. Saumur, imprimerie P. GODET.

POMMADE BERTINOT pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et callosités de la face. — 1 fr. la Boîte.